

31 décembre 2018

FONDATION DE L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
FONDATION DE L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FONDATION DE L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bernard Bope inc.

Vaudreuil-Dorion, le 1er mai 2019

FONDATION DE L'INSTITUT NAZARETH
ET LOUIS-BRAILLE

5

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Fonds général	Fonds pour projets	Fonds Étienne- Beaucclair	Fonds de Bourses	2 0 1 8	2 0 1 7
PRODUITS						
Campagne de collecte de fonds et dons	868 536 \$	17 610 \$	— \$	40 000 \$	926 146 \$	388 984 \$
Autres revenus (annexe B)	32 000	—	—	—	32 000	32 136
Activités-bénéfices (annexe A)	9 999	—	—	—	9 999	105 996
Intérêts et autres	5 637	—	375	—	6 012	694
Variation de la juste valeur des placements cotés	—	—	(4 530)	—	(4 530)	1 113
Amortissement des apports reportés	535	—	—	—	535	669
	916 707	17 610	(4 155)	40 000	970 162	529 592
CHARGES						
Salaires et charges sociales	135 719	—	—	—	135 719	185 823
Honoraires professionnels et consultants	94 628	—	—	—	94 628	49 171
Frais reliés au publipostage	26 873	—	—	—	26 873	28 096
Sous-traitance	15 980	—	—	—	15 980	18 980
Frais administratifs	12 000	—	—	—	12 000	12 136
Fournitures de bureau et papeterie	8 659	—	—	—	8 659	13 264
Publicité et promotion	7 205	—	—	—	7 205	22 500
Représentation et déplacements	5 803	—	—	—	5 803	3 964
Formation et colloque	2 325	—	—	—	2 325	1 051
Cotisations	1 644	—	—	—	1 644	1 710
Frais reliés aux trousseaux des nouveaux usagers	638	—	—	—	638	22 082
Frais reliés aux activités-bénéfices (annexe A)	438	—	—	—	438	94 949
Amortissement des immobilisations	1 664	—	—	—	1 664	2 218
	313 576	—	—	—	313 576	455 944
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS						
SUR LES CHARGES AVANT ATTRIBUTIONS	603 131	17 610	(4 155)	40 000	656 586	73 648
ATTRIBUTIONS						
Soutien aux projets de l'Institut Nazareth et Louis-Braille	163 306	148 573	—	—	311 879	(4 234)
Soutien aux usagers	749	20 000	—	30 000	50 749	40 000
	164 055	168 573	—	30 000	362 628	35 766
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS						
SUR LES CHARGES	439 076 \$	(150 963) \$	(4 155) \$	10 000 \$	293 958 \$	37 882 \$

FONDATION DE L'INSTITUT NAZARETH
ET LOUIS-BRAILLE

6

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Fonds général	Fonds pour projets	Fonds Étienne- Beauclair	Fonds de Bourses	2 0 1 7
PRODUITS					
Campagne de collecte de fonds et dons	291 301 \$	32 683 \$	— \$	65 000 \$	388 984 \$
Activités-bénéfices (annexe A)	105 996	—	—	—	105 996
Autres revenus (annexe B)	32 136	—	—	—	32 136
Intérêts et autres	654	—	40	—	694
Variation de la juste valeur des placements cotés	—	—	1 113	—	1 113
Amortissement des apports reportés	669	—	—	—	669
	430 756	32 683	1 153	65 000	529 592
CHARGES					
Salaires et charges sociales	185 823	—	—	—	185 823
Frais reliés aux activités-bénéfices (annexe A)	94 949	—	—	—	94 949
Honoraires professionnels et consultants	49 171	—	—	—	49 171
Frais reliés au publipostage	28 096	—	—	—	28 096
Publicité et promotion	22 500	—	—	—	22 500
Frais reliés aux troussees des nouveaux usagers	22 082	—	—	—	22 082
Sous-traitance	18 980	—	—	—	18 980
Fournitures de bureau et papeterie	13 264	—	—	—	13 264
Frais administratifs	12 136	—	—	—	12 136
Représentation et déplacements	3 958	—	6	—	3 964
Cotisations	1 710	—	—	—	1 710
Formation et colloque	1 051	—	—	—	1 051
Amortissement des immobilisations	2 218	—	—	—	2 218
	455 938	—	6	—	455 944
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ATTRIBUTIONS	(25 182)	32 683	1 147	65 000	73 648
ATTRIBUTIONS					
Soutien aux usagers	—	10 000	—	30 000	40 000
Soutien aux projets de l'Institut Nazareth et Louis-Braille	—	(4 234)	—	—	(4 234)
	—	5 766	—	30 000	35 766
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(25 182) \$	26 917 \$	1 147 \$	35 000 \$	37 882 \$

FONDATION DE L'INSTITUT NAZARETH
ET LOUIS-BRAILLE

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Fonds général	Fonds pour projets	Fonds Étienne- Beaucclair	Fonds de Bourses	2 0 1 8	2 0 1 7
SOLDE AU DÉBUT	(258 850) \$	148 193 \$	46 147 \$	70 000 \$	5 490 \$	(32 392) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	439 076	(150 963)	(4 155)	10 000	293 958	37 882
Virement interfonds (note 9)	(17 770)	2 770	15 000	—	—	—
SOLDE À LA FIN	162 456 \$	— \$	56 992 \$	80 000 \$	299 448 \$	5 490 \$


BILAN

31 décembre 2018

	Fonds général	Fonds pour projets	Fonds de Étienne- Beauclair	Fonds des Bourses	2 0 1 8	2 0 1 7
ACTIF						
COURT TERME						
Encaisse	135 344 \$	— \$	— \$	— \$	135 344 \$	202 619 \$
Dépôt à terme, 1,15 %, échéant en décembre 2020	8 042	—	—	—	8 042	8 042
Débiteurs (note 3)	30 026	—	—	—	30 026	25 450
Sommes à recevoir du Fonds général *	—	152 906	—	95 000	—	—
Frais payés d'avance	773	—	—	—	773	685
Placements réalisables au cours du prochain exercice	300 000	—	—	—	300 000	—
	474 185	152 906	—	95 000	474 185	236 796
PLACEMENTS (note 4)	151 897	—	57 504	—	209 401	60 063
IMMOBILISATIONS (note 5)	5 367	—	—	—	5 367	7 030
	631 449 \$	152 906 \$	57 504 \$	95 000 \$	688 953 \$	303 889 \$
PASSIF						
COURT TERME						
Créditeurs (note 6)	55 142 \$	11 498 \$	— \$	15 000 \$	81 640 \$	44 991 \$
Dû à l'Institut Nazareth et Louis-Braille, sans intérêt	164 317	141 408	—	—	305 725	250 733
Sommes à payer aux autres fonds *	247 394	—	512	—	—	—
	466 853	152 906	512	15 000	387 365	295 724
APPORTS REPORTÉS (note 7)	2 140	—	—	—	2 140	2 675
	468 993	152 906	512	15 000	389 505	298 399
SOLDES DE FONDS						
Non grevés d'affectations	159 229	—	—	—	159 229	(263 205)
Affectations externes	—	—	30 000	70 000	100 000	122 683
Affectations internes	—	—	26 992	10 000	36 992	141 657
Investis en immobilisations	3 227	—	—	—	3 227	4 355
	162 456	—	56 992	80 000	299 448	5 490
	631 449 \$	152 906 \$	57 504 \$	95 000 \$	688 953 \$	303 889 \$

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne du total, étant donné qu'ils s'éliminent.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur
 , administrateur

FONDATION DE L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE**FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 décembre 2018

9

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	293 958 \$	37 882 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 664	2 218
Amortissement des apports reportés	(535)	(669)
Variation de la juste valeur des placements cotés	4 530	(1 113)
	299 617	38 318
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 8)	86 976	5 456
	386 593	43 774
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition du dépôt à terme	-	(8 109)
Acquisition de placements	(453 868)	(30 070)
Produit de cession d'immobilisations	-	29 042
	(453 868)	(9 137)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(67 275)	34 637
ENCAISSE AU DÉBUT	202 619	167 982
ENCAISSE À LA FIN	135 344 \$	202 619 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE LA FONDATION

La fondation, opérant sous le nom « Fondation en vue de l'Institut Nazareth et Louis-Braille », est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses objectifs sont de recueillir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières afin d'étudier, promouvoir, protéger, fournir une aide financière ou matérielle, développer de toute manière les intérêts fonctionnels, économiques, culturels et sociaux des personnes ayant une déficience visuelle en général desservies par le CISSS Montérégie - Centre Installation Institut Nazareth et Louis-Braille. La fondation répond à des besoins du CISSS Montérégie - Centre Installation Institut Nazareth et Louis-Braille qui ne sont pas couverts par son budget d'exploitation ou par le biais d'aide gouvernementale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le Fonds général rend compte des activités menées par la fondation en matière de prestation de services et d'administration. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds. Les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations sont également présentés dans ce fonds.

Le Fonds pour projets regroupe les dons et les contributions affectés à des fins spécifiques pour des projets précis reliés à la mission de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

Le Fonds Étienne-Beauclair rend compte des activités que la fondation consacre à l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie des usagers du secteur de la déficience visuelle Enfant-Jeunesse 2e et 3e ligne de l'Institut Nazareth et Louis-Braille. Les revenus de placements sur les ressources de ce fonds y sont également présentés. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

Le Fonds de bourses regroupe l'ensemble des activités concernant les bourses versées aux étudiants de niveau secondaire, collégial et universitaire. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

Comptabilisation des produits

La fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels la fondation ne présente pas de fonds affecté correspondant doivent être comptabilisés dans le fonds général selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits du fonds général.

Les produits des activités-bénéfices sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les revenus de gestion sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les services correspondants sont rendus.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et le dépôt à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Apports reçus sous forme d'immobilisations

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

La fondation constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces produits peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la fondation aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des fonds communs cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et du dû à l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placements.

3. DÉBITEURS

	2018	2017
Revenus de gestion - Fonds de l'Institut Nazareth et Louis-Braille	20 000 \$	-
Taxes à la consommation	6 221	16 269
Dons	3 805	9 181
	30 026 \$	25 450 \$

4. PLACEMENTS

	2018	2017
Fonds communs de placements, à la juste valeur (valeur d'acquisition 89 408 \$; 59 055 \$ en 2017)	86 032 \$	60 063 \$
Dépôts à terme, 1,15 %, au coût	423 369	-
	509 401	60 063
Placements réalisables au cours du prochain exercice	300 000	-
	209 401 \$	60 063 \$

FONDATION DE L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2018

13

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur nette	2017 Valeur nette
Mobilier et équipement	17 128 \$	13 565 \$	3 563 \$	4 454 \$
Équipement informatique	24 744	22 940	1 804	2 576
	41 872 \$	36 505 \$	5 367 \$	7 030 \$

6. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	74 395 \$	34 137 \$
Salaires et vacances	7 245	10 854
	81 640 \$	44 991 \$

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations, qui sont amortis de la même façon que l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

	2018	2017
Solde au début	2 675 \$	3 344 \$
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(535)	(669)
Solde à la fin	2 140 \$	2 675 \$

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2018	2017
Débiteurs	(4 576) \$	(10 252) \$
Stocks	-	1 040
Frais payés d'avance	(89)	6 035
Créditeurs	36 649	13 168
Dû à l'Institut Nazareth et Louis-Braille	54 992	(4 235)
Revenus reportés	-	(300)
	86 976 \$	5 456 \$

9. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a autorisé les virements interfonds suivants :

- a) affectation du Fonds général au Fonds Étienne-Beauclair relativement à l'engagement avec la Banque Nationale du Canada pour un montant de 15 000 \$; et
- b) affectation du Fonds général au Fonds pour projets relativement aux engagements avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille pour un montant de 2 770 \$.

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La fondation s'est engagée envers Montréal Relève à verser un montant de 10 000 \$ sous forme de contribution financière au cours du prochain exercice.

La fondation s'est aussi engagée envers Les Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe à verser un montant jusqu'à concurrence de 25 000 \$ sous forme de bourses au cours du prochain exercice.

De plus, la fondation s'est engagée jusqu'en 2019 envers la Banque Nationale du Canada à affecter un montant annuel minimum de 15 000 \$ au Fonds Étienne-Beauclair.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, le Fonds de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et l'Institut Nazareth et Louis-Braille ont les mêmes objectifs, soient d'appuyer le développement de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, de soutenir ses projets et de contribuer à son rayonnement et à son leadership. La Fondation répond à des besoins de l'Institut Nazareth et Louis-Braille qui ne sont pas couverts par son budget d'exploitation ou par le biais d'aide gouvernementale.

Au cours de l'exercice, la fondation a reçu diverses attributions sous forme de services, tels que des services de gestion financière, les locaux et le service téléphonique de l'Institut Nazareth et Louis-Braille pour une valeur de 12 000 \$ (12 136 \$ en 2017).

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les soldes découlant de ces opérations sont présentés distinctement dans les états financiers.

12. ENTENTE DE GESTION DE FONDS DE L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

La fondation a signé une entente de gestion de fonds avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille créant, par le fait même, le Fonds de l'Institut Nazareth et Louis-Braille. La fondation administre les fonds détenus, tant en capital qu'en revenus, par le Fonds de l'Institut Nazareth et Louis-Braille en tant que fiduciaire. Au cours de l'exercice, la fondation a perçu des revenus de gestion du Fonds de l'Institut Nazareth et Louis-Braille pour un montant de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2017). Au 31 décembre 2017, la juste valeur de l'actif du Fonds de l'Institut Nazareth et Louis-Braille est de 4 114 790 \$ (4 051 796 \$ en 2016).

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la fondation aux risques à la date du bilan.

Risque de crédit

La fondation est exposée à un risque de crédit sur les dépôts à terme et les débiteurs. La fondation évalue de façon continue les souscriptions à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir. Le risque de crédit des dépôts à terme est négligeable puisqu'ils sont détenus dans une grande institution financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La fondation est exposée à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de son dû à l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

Risque de taux d'intérêt

La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne la juste valeur de ses dépôts à terme à taux fixe.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre associé aux fonds communs de placements est le risque que leur juste valeur fluctue en raison des variations des prix du marché. Ce risque est réduit au minimum, car la fondation atténue ce risque en investissant dans le secteur financier canadien.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

FONDATION DE L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2018

16

	2018	2017
ANNEXE A - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS-BÉNÉFICES		
PRODUITS		
Défi caritatif	9 999 \$	9 338 \$
Viens dons nous voir	-	40 369
Expérience Vision Espoir 2017	-	33 382
Soirée Remplissez vos sacs	-	22 907
	9 999	105 996
CHARGES		
Défi caritatif	438	168
Viens dons nous voir	-	46 297
Expérience Vision Espoir 2017	-	18 239
Soirée Remplissez vos sacs	-	30 245
	438	94 949
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	9 561 \$	11 047 \$
ANNEXE B - AUTRES REVENUS		
Revenus de gestion (note 11)	20 000 \$	20 000 \$
Attributions de services par l'Institut Nazareth et Louis-Braille	12 000	12 136
	32 000 \$	32 136 \$

